



Numéro FAQ – 17-010

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Prescription: 17-15 Signalisation des voies d'évacuation

Éclairage de sécurité Alimentation de sécurité

Chiffre, alinéa: [3.3.3 alinéa 3](#)

Thème: Emplacement de la source d'énergie de sécurité

Date de la décision: 22.03.2022

Question:

Une défaillance simultanée de l'alimentation normale et de l'alimentation de sécurité entraîne une défaillance des systèmes de protection incendie qui y sont liés. Pour les installations qui, en cas d'incendie dans le local d'implantation de l'alimentation normale (installations de distribution à basse tension), ne sont pas utilisées (p. ex. ascenseur pour sapeurs-pompiers, pompe sprinkler, etc.), une défaillance est tolérable. Pour les installations dont la fonction doit être garantie en cas d'incendie dans le local d'implantation de l'alimentation normale (installations de distribution à basse tension), p. ex. un éclairage de sécurité ou une installation d'évacuation, il est en revanche essentiel qu'elles puissent continuer de fonctionner dans un tel cas de figure. Si la source d'énergie de sécurité est implantée dans le même local que la distribution de l'alimentation normale, cela n'est toutefois pas garanti. Une défaillance simultanée de l'éclairage normal et de l'éclairage de sécurité peut avoir des conséquences tragiques pour les personnes présentes, par exemple dans un centre commercial ou une salle de concert.

En raison de la technologie actuelle, qui repose sur divers composants électroniques, une augmentation de la température de 30 Kelvin et/ou l'arrivée de fumée par les ventilateurs de refroidissement suffisent déjà à entraîner une défaillance de la source d'énergie de sécurité – et donc de l'alimentation de sécurité : en cas d'incendie dans le local d'implantation, il faut donc s'attendre à une défaillance simultanée de l'alimentation normale et de l'alimentation de sécurité.

De notre point de vue, ces différentes raisons impliquent que les sources d'énergie de sécurité pour les installations qui doivent pouvoir être utilisées en cas d'incendie dans le local d'implantation de l'alimentation normale (installations de distribution à basse tension) ne doivent pas être placées dans le même local que les installations de distribution à basse tension de l'alimentation normale.

Sur la base du même raisonnement, la norme sur les installations à basse tension (NIBT) d'Electrosuisse et le document fixant l'état de la technique de la SLG (Éclairage de secours) recommandent de ne pas implanter la source d'énergie de sécurité et l'installation de distribution à basse tension dans le même local.



Réponse du CPPI:

Comme recommandé dans la norme sur les installations à basse tension (NIBT) d'Electrosuisse et le document fixant l'état de la technique de la SLG (Éclairage de secours), une implantation de la source d'énergie pour l'éclairage de secours et/ou les installations d'évacuation dans le même local que l'installation de distribution à basse tension n'est pas jugée appropriée.

Explication / interprétation

FAQ publiée